

Manifeste pour une transparence des exploitations numériques

Les nouvelles technologies numériques ont profondément transformé la manière dont nous consommons la musique, ainsi que la relation entre les artistes et leur public. Mais elles transforment aussi radicalement les relations entre les artistes et leurs producteurs.

A l'issue de l'adoption de la loi Création et Internet, la question de la répartition et de la transparence des revenus issus de l'exploitation numérique a pris une importance singulière.

Ces dernières années ont vu se multiplier des accords entre les nouveaux acteurs de l'économie numérique et les producteurs alors que les revenus des artistes issus de ces nouveaux modes d'exploitation restent totalement marginaux.

C'est pourquoi les artistes et leurs managers souhaitent aujourd'hui une clarification des pratiques et des modes de rémunération liés aux exploitations numériques.

1 official content

Un grand nombre de plateformes de streaming ne dispose que de certains enregistrements de manière officielle (contenu reconnu sous l'appellation « OFFICIAL CONTENT »), le reste étant mis à disposition par les internautes. Or, les enregistrements ou vidéos mis à disposition par ces derniers ne génèrent aucun revenu ni pour les labels ni pour les artistes. Et cela au mépris du respect des dispositions légales.

Nous demandons aux producteurs de mettre systématiquement à disposition de l'ensemble des plateformes générant des revenus (tels myspace, youtube, dailymotion ou autres) et en collaboration avec les artistes et leurs managers, les enregistrements audio et vidéo de leurs catalogues sous forme « d'official contents » afin de permettre un véritable reversement. Les contenus mis en ligne par les internautes doivent être également comptabilisés dans le cadre des rémunérations dues aux ayants droits par ces plateformes ou tout simplement supprimés.

2 Partage équitable et transparence des revenus

Ce qui était clair (sous le bénéfice d'usages bien établis) en terme de rémunération avec le marché des ventes physiques, laisse place aujourd'hui à un flou artistique sur le partage et la transparence des revenus liés au numérique.

Les états de vente et l'assiette de rémunération des artistes, en ce qui concerne les revenus numériques, sont d'une opacité telle qu'il est quasiment impossible de procéder à des vérifications ou à des audits.

Nous demandons que les labels mettent en place des états de redevances précis et détaillés permettant d'identifier les services exploitant les enregistrements et l'assiette exacte de la rémunération.

Les accords conclus avec les opérateurs de l'économie numérique ont été accompagnés du versement de plusieurs centaines de millions d'euros en règlement de litiges passés. Ces sommes ont été versées aux producteurs au titre de réparation des préjudices portés aux ayants droit. Mais les artistes n'ont toujours rien perçu au titre du préjudice qu'ils ont subi.

Les sommes versées par les plateformes numériques légales aux producteurs à titre de prime ou d'avances pour les exploitations passées non autorisées ou à titre de droit d'accès aux catalogues doivent également être réparties aux artistes.

MMF France / Ce document a été rédigé avec la collaboration de JEROME SCHOLZKE, il est un appel à l'union de tous les artistes et managers collaborant avec l'industrie du disque.